HAUD
MARGOT
FROID
FRANCE

Paris • Mercredi 27 mars 2024 • N° 24754 • 2 €

Le Parisien

France - Chili 3-2

Les Bleus sans forcer

Sports - P. 14 et 15

Thomas Cazenave et Bruno Le Maire à l'Assemblée nationale. Photo Eric Tschaen/RÉA

La dette d'hier et le monde de demain

Déficit public

FAUT-IL VRAIMENT S'INQUIÉTER ?

La dette de la France bat des records. Elle s'envole même au-delà de ce que le gouvernement avait prévu. Une situation critique qui l'oblige à trouver rapidement des pistes d'économies.

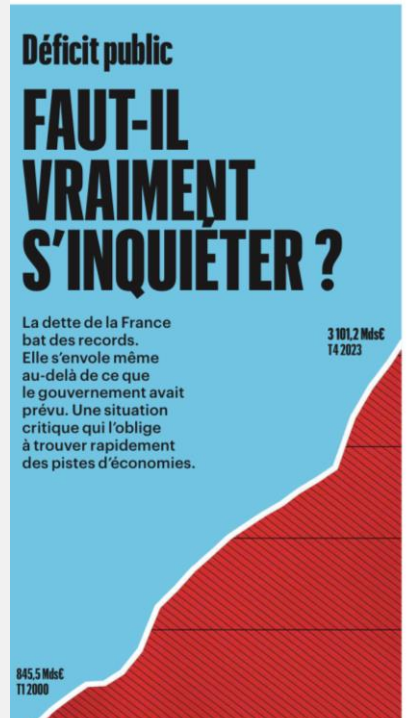

l'Opinion

N° 2730 DATÉ DES 22 ET 23 MARS 2024
3 €

Quotidien libéral // politique, économie, international

Adieu Hollywood : les stars du cinéma et de la télévision s'installent à Atlanta

THE WALL STREET JOURNAL. Notre cahier exclusif

Augmenter les impôts serait une capitulation fatale

Puisque face à l'état désastreux des comptes publics, des membres éminents de la majorité évoquent la possibilité d'alourdir les impôts, autant déconstruire par avance les arguments usés du syndic de faillite. Augmenter la pression fiscale ne serait pas un « acte de courage », mais un aveu d'échec doublé d'un reniement pour Emmanuel Macron. Que la France affiche le taux de prélèvements obligatoires le plus élevé de l'Union européenne traduit des années de couardise, de procrastination et de déni. Le statu quo fiscal n'est pas un « dogme », mais une nécessité vitale.

Plumer des contribuables plutôt que de tailler la dépense ne garantirait pas la paix sociale, mais attiserait la fronde. La facilité de la taxe a vécu, terrassée par le ras-le-bol fiscal des Bonnets rouges et des Gilets jaunes. Croire qu'il suffit d'imposer les entreprises pour épargner les ménages serait un leurre. Comme si les entrepreneurs, les plus lestés du monde libre, ne réduiraient pas emplois et investissements au détriment de la croissance ! Et croire qu'il suffit de cibler les riches, au nom de « la justice et de l'équité », ne saurait faire illusion. Viser les plus aisés pour finir par tondre les classes moyennes est un tour de passe-passe connu qui a précipité la chute de François Hollande, auteur d'un choc fiscal et d'un appauvrissement général tout aussi inédits.

Acculé par son impéritie à agir vite, l'exécutif sera malgré tout tenté de faire de l'impôt la solution alors qu'il s'agit du problème. Car en bridant l'initiative et la dépense privées, le pouvoir saigne notre prospérité future et accentue de désordre budgétaire. En obligeant le peuple à payer, l'Etat anéantit une activité qui fournirait des moyens de subsistance à beaucoup de monde, notait déjà Adam Smith en 1776. Voilà comment les Diafoirus de la fiscalité, croyant préparer le redressement, précipiteraient le déclassement.

Rémi Godeau
@remigodeau

La situation des comptes s'est tant dégradée qu'Emmanuel Macron se retrouve dos au mur. Il va falloir assumer une potion amère. Et résister aux demandes de hausses d'impôts

Rigueur ou chaos, le piège budgétaire se referme

Un dîner s'est tenu mercredi soir à l'Elysée, en présence d'**Emmanuel Macron**, avec plusieurs ministres et des piliers de la majorité pour évoquer la situation budgétaire, bien pire que prévu.

There is no alternative

Le déficit pourrait atteindre, voire dépasser, 5,6% en 2023. Un écart considérable avec la cible initiale de 4,9%. **De quoi menacer toute la stabilisation de la dette qui pourrait à nouveau augmenter.**

Marc Vignaud

« LA RIGUEUR NÉCESSAIRE en France pour retrouver l'équilibre de nos finances publiques ». Au détour d'une phrase de son livre paru mercredi, La voie française, le ministre des Finances, Bruno Le Maire, a lâché le gros mot : « rigueur ».

Malgré l'annonce par l'Insee mardi prochain d'un chiffre de déficit pour 2023 qui s'annonce plus mauvais que prévu, plus proche de 5,6 % du PIB que de l'objectif de départ (4,9%), Emmanuel Macron a pourtant fait passer la consigne de temporiser. « Personne n'a envie de faire de cadeau au RN. Le Président a expliqué qu'il fallait faire attention à ne pas lancer des pistes à gauche à droite qui suscitent des levées de boucliers et nous obligent à reculer. Il n'y a rien de pire », confie un participant au dîner à l'Elysée, mercredi soir.

Invité de la matinale de France Info, jeudi, le ministre délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave, s'est donc employé à en dire le moins possible. La présentation du budget 2025, dans lequel il faudra trouver 20 milliards d'euros d'économies ou recettes supplémentaires, est encore loin, a-t-il défendu. Sa préparation a pourtant déjà commencé.

« Avec 10 milliards d'économies de 2024 par décret, comme le permet la loi d'orientation des lois de finances (LOLF), on est très loin de la cure d'austérité, mais c'est un premier coup de semonce », reconnaît un ministre. Emmanuel Macron et Gabriel Attal vont être obligés de tirer les leçons de l'échec de la stratégie présidentielle menée jusqu'ici. Compter sur les réformes et la croissance pour faire rentrer des recettes sans trop couper dans les dépenses pour réduire le déficit ne fonctionne plus.

La droite accuse le gouvernement d'avoir rechigné à corriger le tir au moment de l'examen du budget. Après un contrôle sur pièce à Bercy, le rapporteur général LR de la commission des Finances du Sénat, Jean-François Husson, estime que Bruno Le Maire a volontairement ignoré les premières alertes de Bercy envoyées dès début décembre sur la dégradation de la

●●● *Pages 2 et 3*

Une cigale française fort dépourvue

Alors que les comptes publics affichent un déficit record en 2023, le temps presse pour rassurer les a

M. LANDRY POUR L'EXPRESS

PAR ÉRIC CHOL

Quand le moment est venu, l'heure est arrivée, plastronnait Raymond Barre. Celui que Valéry Giscard d'Estaing surnommait « le meilleur économiste de France » fut obligé, un mois seulement après son arrivée à Matignon, de se rendre à l'évidence : « La France vit au-dessus de ses moyens », martèle-t-il le 22 septembre 1976 dans le poste de télévision, imposant une cure de rigueur – le plan Barre – à des Français sonnés par la sécheresse estivale et surtout le choc pétrolier.

Depuis l'expression a fait florès, jusqu'à figurer dans le lexique de nos grands argentiers. « La France vit au-dessus de ses moyens », répète, trois décennies plus tard, le ministre de l'Economie Thierry

Magali Cohen/Hans Lucas/AFP

Généralisé en 2015, le contrôle de la recherche d'emploi est effectué par 600 conseillers régionaux spécialisés.

France travail lance la réforme du contrôle des chômeurs

- Le conseil d'administration de l'opérateur se réunit ce vendredi pour entériner la réforme issue de la loi de décembre 2023.
- Les contrôles de recherche d'emploi seront mieux ciblés.

SOCIAL

fin janvier, cela reviendrait à contrôler près 30 % des inscrits en catégorie A, B ou C, tenus à cette

un rendez-vous par exemple peut-être sanctionnée faute d'explication satisfaisante sans que toute la réa-

contrôle contradictoire va être revue, pour passer d'une durée moyenne de 23 jours actuellement,

Assurance chômage, le spectre d'un tour de vis

Gabriel Attal a prévu, au 20 Heures de TF 1, ce mercredi, de faire de nouvelles annonces sur l'indemnisation des chômeurs. Un sujet sensible qui ne fait pas consensus au sein de la majorité.

Catherine Gasté et Pauline Théveniaud

« LE PRÉSIDENT n'est pas là, les souris dansent… » rit sous cape un pilier de la majorité, en observant le ballet joué à Paris tandis qu'Emmanuel Macron rejoignait le Brésil. Après la contre-offensive du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, sur l'alarmant niveau du déficit, au tour de Gabriel Attal de pousser les feux sur le dossier travail, gros morceau de son interview (prévue pour durer trente minutes) de ce mercredi au 20 Heures de TF 1 après un séminaire gouvernemental organisé sur ce thème dans la matinée.

L'occasion pour le chef du gouvernement, fait-on savoir, de faire « une annonce assez nouvelle réforme… « Il va dire sur quels leviers il compte appuyer pour mettre les gens au boulot », résume plus crûment un initié, sachant que le premier sujet à l'ordre du jour du séminaire s'intitule… « inciter à la reprise d'emploi ».

« Marché de dupes »

Ces leviers, quels sont-ils ? L'un des scénarios qui circulent en coulisses consiste en une nouvelle réduction de la durée d'indemnisation, de 18 à 14,5 mois. Autres pistes : durcir les conditions pour pouvoir bénéficier d'une allocation chômage ou accentuer la dégressivité appliquée depuis 2021 aux plus hauts revenus.

Pas du goût de tous au sein de la majorité… « On ne peut pas juste dire : *Les chômeurs ne retournent pas assez vite*

AFP/SEBASTIEN SALOM-GOMIS

Depuis son arrivée à la tête du gouvernement, le Premier ministre Gabriel Attal n'a eu de cesse d'insister sur la « nécessité » d'une nouvelle réforme.

Lecocq lors de la réunion de groupe des députés Marcheurs, ce mardi. Dans une tribune commune publiée le 18 mars dans « le Monde », les cinq leaders syndicaux répondaient eux par la négative, dénonçant « un marché de dupes », une réforme purement budgétaire et une paupérisation jamais vue des demandeurs d'emploi. Selon les experts du dossier, la mesure n'aurait pas d'effets sur les comptes publics avant « au moins un an ». En revanche, pointe le même, « c'est un signal envoyé aux marchés et aux agences de notations » qui menacent de dégrader la note de la France en avril.

Pression directe sur les syndicats

Une façon, aussi, d'exercer une pression directe sur les partenaires sociaux, alors qu'ils n'ont pas terminé les négociations sur l'emploi et les conditions de travail des seniors. La dernière séance aura lieu le 8 avril. Et dans la foulée, le 10 avril, l'autre négociation, celle sur les filières d'indemnisation des plus de 55 ans, très attendue par l'exécutif, doit aboutir.

Pour le chef du gouvernement, il s'agit enfin d'avancer ses pions en posant « des marqueurs politiques », comme on dit. « Je veux prendre en propre un ou deux sujets et les porter moi-même », avait-il fait savoir en privé, après sa nomination à Matignon. Le travail était l'un de ceux-là…

Ce mercredi, Attal n'entend pas s'en tenir au seul dossier assurance chômage. Deux autres thèmes, « désmicardiser » et « réfléchir aux nouvelles formes de travail », ont été inscrits au menu du séminaire et de son interview. Il devrait, notamment, évoquer ses pistes pour compenser la « fracture » entre les salariés ayant la possibilité de télétravailler et ceux qui ne le peuvent pas.

Face aux grandes manœuvres du gouvernement, syndicats et patronat jouent pour l'heure la paix armée. Tous suspendus aux annonces de ce mercredi soir. Le vice-président de la CPME, Éric Chevée, se fend d'une mise en garde : « Ce serait dommage, à une encablure de la conclusion des négociations sur les seniors, que des propos malheureux mettent le cirque. »

Assurance-chômage : Attal veut réduire la durée d'indemnisation

- Le Premier ministre Gabriel Attal a confirmé mercredi sur TF1 sa volonté de réformer l'assurance chômage.
- Il souhaite durcir les règles pour inciter au retour à l'emploi.

SOCIAL

Isabelle Ficek et Alain Ruello

La totalité du gouvernement rassemblé mercredi matin pour un séminaire sur le « travail ». Dans la foulée, le Premier ministre Gabriel Attal sur le plateau du Journal de 20 heures de TF1 sur ce thème qui constitue le « *fil rouge* » de la politique d'Emmanuel Macron depuis 2017, avec l'objectif de plein-emploi en 2027. Et un mantra martelé par Matignon : « *répondre aux inquiétudes des classes moyennes et faire en sorte que ceux qui travaillent gagnent plus que ceux qui ne travaillent pas* ».

Voilà pour les images et le message que voulait faire passer le chef du gouvernement sur TF1, à un moment grave pour les finances publiques, avec un déficit 2023 à 5,5 % au lieu de 4,9 %. « *La situation est sérieuse* », a-t-il reconnu, du fait de recettes inférieures aux attentes. Des propositions d'économies pour le budget 2025 seront faites fin juin, après les élections européennes. L'heure n'est pas à l'augmentation des impôts, a-t-il affirmé, hormis sur les superprofits des énergéticiens : « *une piste qu'on peut poursuivre* ». La solution ? Que davantage de Français travaillent pour augmenter les recettes.

Si Matignon vante les 2,5 millions de créations de postes depuis 2017, le taux de chômage à 7,5 % ou encore le développement de l'apprentissage, il faut aller plus loin sur « *l'inclusion au retour au travail* », quand l'Allemagne connaît un taux de chômage de 3,1 % et la Belgique de 5,5 %. « *Travailler tous et travailler mieux* », c'était, a-t-il assuré comme un slogan, l'objet du séminaire qui s'est aussi penché sur « *les nouvelles attentes* » par rapport à l'organisation du travail et sur la « *désmicardisation* ».

Mais sur l'aspect « incitation », si la question de certains fonctionnaires qui font encore moins de 35 heures ou celle de l'absentéisme ont été abordées durant le séminaire, le volet majeur reste avant tout celui de l'assurance-chômage.

Unédic : nouvelle négociation

Là, Gabriel Attal a confirmé sa volonté d'aller plus loin dans la réforme des règles d'indemnisation. La majorité a pourtant beaucoup changé les choses depuis 2017 : la réforme de 2021 a revu le mode calcul de l'allocation, augmenté le nombre de mois nécessaires pour être couvert et instauré une dégressivité pour les hauts salaires. Celle de 2023 a introduit une modulation de la durée d'indemnisation en fonction de la conjoncture (contracyclicité).

Seulement voilà, estime-t-on à Matignon, le résultat reste « *relativement décalé* », un euphémisme pour dire que les règles sont encore jugées trop généreuses. Qui plus est, le contexte économique s'étant dégradé, les recettes de l'Unédic aussi. Il y a donc lieu de demander aux partenaires sociaux de retourner négocier une nouvelle convention Unédic, alors qu'ils viennent juste d'en négocier une en novembre dernier.

« *Oui, il y aura une réforme de l'assurance-chômage cette année* », a confirmé Gabriel Attal. Les conditions d'éligibilité, la réduction de la durée d'indemnisation – « *de plusieurs mois mais pas en dessous de 12 mois* » contre 18 mois aujourd'hui, a précisé Gabriel Attal, et celle du montant de l'indemnisation et sa dégressivité pourraient aussi être durcis dans le futur document de cadrage. « *Cette dernière piste n'a pas ma préférence* », a-t-il fait savoir. Dans le scénario envisagé, la convention Unédic en question sera bien mise en œuvre avec son avenant sur les seniors (recul de deux ans des bornes d'âge donnant lieu à indemnisation plus longue en conséquence de la réforme des retraites). A condition que les partenaires sociaux aboutissent à un accord le 8 avril sur les parcours professionnels (les deux sujets sont liés).

Baisse de cotisation patronale en cause

Sauf que sa durée de vie s'annonce courte : Matignon enverra un nouveau document de cadrage aux partenaires sociaux cet été pour une mise en œuvre cet automne, quitte à leur demander de se revoir en partie. Si l'exécutif juge que l'avenant seniors est conforme à ce qu'il attend, d'autres mesures, en revanche, n'emportent pas son assentiment. C'est le cas de la réduction des conditions d'éligibilité pour les primo-entrants sur le marché du travail -cinq mois au lieu de six.

La baisse de la cotisation patronale d'assurance-chômage de 0,05 point qui privera l'Unédic de 1,5 milliard de recettes entre 2024 et 2027, est elle aussi exclue. « *Est-ce vraiment le bon moment ?* », se demande-t-on dans l'entourage du Premier ministre. ■

Réserves et malaise en macronie sur l'assurance chômage

Après les annonces de Gabriel Attal, des voix s'élèvent au sein de l'aile gauche de la majorité et des Marcheurs historiques contre le nouveau tour de vis annoncé.

Pauline Théveniaud

LA BOUCLE En Marche cligne-note. « Encore un coup », « Ça fait beaucoup », soupirent en substance les messages. En entendant Gabriel Attal annoncer sur TF 1 un nouveau durcissement des conditions d'assurance chômage – le troisième en cinq ans –, une partie de son camp a trouvé « la pilule amère ».

Et pas uniquement au sein de ce groupe Telegram créé après la houleuse adoption de la loi Immigration pour rassembler des membres de l'aile gauche et des Marcheurs historiques. « Il y a des interrogations, ça discute », confirme le président de la commission des Affaires économiques à l'Assemblée nationale, Stéphane Travert (Renaissance).

En désaccord sur la philosophie du texte, Sacha Houlié *(au centre)*, président de la commission des Lois à l'Assemblée, prévient : « Le gouvernement devra avoir une explication en transparence avec nous ».

Selon plusieurs sources internes, l'ex-Première ministre Élisabeth Borne a, elle aussi, de sérieuses réserves. « Rien de ce qu'Attal fait, dans ce dossier-là, n'est véritablement macroniste, étrille un Marcheur de la première heure. Passer d'*il ne faut pas faire payer les riches* à *il faut faire payer les pauvres*, c'est quand même excessif. »

Le Maire pour « une reprise en main » plus radicale

L'équipe Attal se défend de tenir une ligne si raide. « Il a aussi parlé des familles monoparentales, d'une grande initiative sur les accidents du travail, de la semaine de quatre jours… Cela fait moins de bruit, mais c'est un ensemble, fait valoir son entourage. Il laisse, en plus, une chance aux partenaires sociaux et à la négociation. » Contrairement à ceux qui, en

LE DESSIN *de Chappatte*

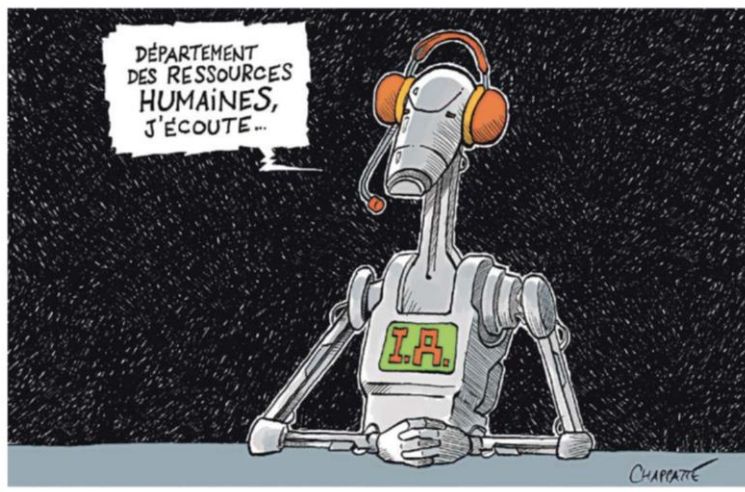

ECONOMIE

REMBOURSEMENT DES SOINS MÉDICAUX: POUR BRUNO LE MAIRE, "ÇA NE PEUT PAS ÊTRE OPEN BAR"

Le 26/03/2024 à 8:46 | MAJ à 11:31

Services à la personne : le crédit d'impôt trop coûteux

Un rapport de la Cour des comptes critique le coût disproportionné du soutien public aux services à la personne (ménage, jardinage, garde d'enfants...).

Sébastien Dumoulin

Le gouvernement cherche à faire des économies ? La Cour des comptes lui offre 1 milliard d'euros sur un plateau. Dans un rapport publié mercredi, les magistrats financiers se penchent sur le soutien de l'Etat aux services à la personne (prestations de ménage, jardinage, garde d'enfants, soutien scolaire, soins esthétiques à domicile, assistance aux personnes âgées, etc.). Le coût de ces aides (crédit d'impôt, allégements de charges et de TVA) avoisine les 10 milliards d'euros. Le rapport préconise de réduire la voilure de 10 %.

« *Ces dispositifs de soutien sont trop complexes, peu ciblés, de plus en plus coûteux et pas toujours eff*[...]*ces* », charge Pierre Moscovici, le premier président [...] comptes. Il invite le gouvernement à les rationaliser dans le cadre du budget 2025 : « *en période de recherche de moindres dépenses, voilà une contribution directe et immédiate* ».

Un effet « insignifiant »

L'analyse chiffrée de la Cour des comptes est édifiante. Les dépenses de l'Etat pour soutenir les services à domicile ont bondi de moitié en dix ans, alors même que le nombre d'heures travaillées est resté globalement stable. Ce hiatus s'explique par la progression des salaires et la généralisation du crédit d'impôt en 2018 (au lieu d'une réduction d'impôt qui ne profitait pas aux foyers non imposables). La Cour souligne aussi le recours croissant à des sociétés à but lucratif, dont la marge vient gonfler la facture pour l'Etat.

Surtout, malgré les milliards déversés, le bilan est peu flatteur. Le nombre d'emplois créés – environ 70.000 équivalents temps plein depuis 2005 – est jugé « *insignifiant* ». Si le soutien de l'Etat a indéniablement contribué à faire recu[...] au noir, « *les ressources financières investies semblent disproportionnées* », tacle Pierre Moscovici. La Cour des comptes a calculé que la générosité publique aboutit à un coût pour le particulier bien inférieur à celui du travail dissimulé : entre 14 à 19 % selon les activités.

Enfin, les magistrats soulignent que ce sont les foyers les plus aisés qui accaparent l'essentiel des aides. « *Une part significative du soutien public correspond à une forme d'effet d'aubaine* », conclut Pierre Moscovici. Face à cette utilisation suboptimale des deniers publics, la Cour propose une refonte complète.

La première étape consisterait à supprimer les diverses exonérations de cotisations sociales et les taux de TVA réduits des services à la personne (sauf pour les activités relevant de la satisfaction de besoins sociaux prioritaires). De quoi diminuer les aides publiques d'environ 300 millions d'euros.

Ensuite, les magistrats préconisent de différencier le soutien public en fonction du type de services. « *Les deux tiers du crédit d'impôt portent sur des activités de confort : le ménage, le jardinage, le bricolage… C'est cela la vérité* », souligne Pierre Moscovici.

Bronca des entreprises

Ces activités de la vie quotidienne verraient leur avantage fiscal raboté (taux réduit de 50 % à 40 % et plafond du crédit d'impôt abaissé de 6.000 à 3.000 euros). Celles relevant de l'autonomie (pour les personnes âgées ou handicapées) ou de l'accueil des jeunes enfants seraient au contraire mieux soutenues, via des majorations de l'avantage fiscal ou un gonflement des prestations sociales.

Politiquement, toucher à la première niche fiscale des particuliers est explosif. Sans parler de la bronca prévisible des entreprises concernées. « *On peut réfléchir sur la TVA, mais il ne faut pas toucher au crédit d'impôt*, s'insurge déjà Maxime Aiach, le président de Domia Group (Acadomia, Shiva, Nos Aimés) – un poids lourd du secteur. *C'est ce qui a permis aux services à la personne de se développer. On risque de détruire ce que l'on a patiemment construit depuis vingt ans.* » ■

Bercy veut à nouveau s'attaquer au dossier de l'indemnisation des arrêts maladie

- Inquiet de l'augmentation du coût d'indemnisation des arrêts de travail, le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, a promis de faire de ce sujet – déjà dans le viseur l'an dernier – une « priorité ».
- Parmi les pistes, la hausse du nombre de jours de carence ou l'instauration de « jours de carence d'ordre public ».

SANTÉ

Solenn Poullennec

C'est la nouvelle dépense publique dans le viseur du gouvernement. En quête d'économies budgétaires, Bercy veut rouvrir le débat sur l'indemnisation des arrêts de travail, dont le coût gonfle année après année. Quitte à provoquer la colère des salariés ou des entreprises, qui pourraient payer les uns ou les autres la facture.

Voilà quelques jours que le Bruno Le Maire a lancé l'offensive médiatique sur ce dossier. « *Les arrêts maladie ont augmenté de 10 % depuis le Covid ! Ce débat doit être ouvert dès cette année afin de lutter contre les abus. C'est aussi un principe de justice vis-à-vis de ceux qui travaillent* », a plaidé le ministre des Finances dimanche dans « Ouest France ».

Lors de l'annonce mardi dernier du dérapage du déficit public en 2023 (à -5,5 % du PIB, contre -4,9 % attendu), il avait même fait de ce sujet sa « *priorité* » pour entamer le redressement des comptes publics, martelant vouloir « *inverser la tendance* ». Le coût des arrêts maladie, proche de 16 milliards en 2022 (en tenant compte des arrêts liés au Covid), a augmenté régulièrement ces dernières années, sur fond de vieillissement de la population active. Il reste depuis à un niveau élevé malgré la sortie de la crise sanitaire.

Effet dissuasif

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement dit vouloir mieux contrôler ce phénomène. Déjà l'an dernier, le Premier ministre Gabriel Attal, alors ministre des Comptes publics, avait assuré vouloir prendre le problème à bras-le-corps, pointant du doigt une augmentation « *extrêmement importante* » des arrêts et une facture qui pourrait atteindre 23 milliards d'euros par an en 2027, « *si on suit le tendanciel* ».

En dépit de la détermination affichée, le gouvernement était alors resté flou sur ses intentions. Et après l'adoption dans la douleur de la réforme des retraites qui a tendu ses relations avec les syndicats, il n'était pas passé à l'offensive dans le dernier budget de la Sécurité sociale.

Le retour de ce dossier sur le haut de la pile suscite déjà quelques craintes chez les partenaires sociaux. Une des pistes, évoquée également dans « La Tribune Dimanche », consisterait à repousser le jour à partir duquel la Sécurité sociale couvre (partiellement) la perte de revenus des salariés absents. Pour mémoire, l'Assurance Maladie intervient à partir du quatrième jour dans le secteur privé après trois jours dit « de carence », un délai qui pourrait être porté jusqu'à six jours selon les plans gouvernementaux.

Un tel allongement « *n'est pas une économie pour les entreprises* », a critiqué dimanche Eric Chevée, vice-président de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) sur Franceinfo. En effet, une écrasante majorité d'entreprises prennent à leur charge l'indemnisation de ces jours de carence, via la souscription de contrats de prévoyance.

> Le patronat plaide pour que les personnes en arrêt de travail ne soient plus indemnisées ni par leur employeur ni par la Sécurité sociale pendant un, voire plusieurs jours.

Raison pour laquelle le patronat plaide plutôt pour que les personnes en arrêt de travail ne puissent plus être indemnisées ni par leur employeur ni par la Sécurité sociale pendant un, voire plusieurs jours. Avec l'instauration de ces « jours de carence d'ordre public », les Français seraient forcément frappés au portefeuille en cas d'arrêt maladie. De quoi, selon le Medef et la CPME, les dissuader de lever le pied sans raison valable alors que l'absentéisme inquiète de nombreux employeurs. De quoi surtout permettre aux entreprises, qui financent souvent l'indemnisation des jours de carence, de faire des économies.

De fait, l'instauration d'un jour de carence d'ordre public est regardée de près aujourd'hui par le gouvernement. Emmanuel Macron avait déjà été tenté de l'imposer à l'automne dernier, sans suite alors. Pourquoi une telle solution ? Cela permettrait à l'exécutif de faire accepter aux entreprises une intervention moins rapide de la Sécurité sociale dans l'indemnisation des travailleurs. Et cela aurait un effet dissuasif sur les salariés qui abusent du système.

Sujet explosif

Pour les défenseurs d'une telle réforme, cela instaurerait aussi plus d'équité entre les salariés du privé et les fonctionnaires qui doivent déjà s'accommoder d'un jour de carence sans aucune indemnisation. Pour autant, la création d'un jour de carence d'ordre public suscite des interrogations sur le plan juridique : il n'est pas sûr que l'Etat puisse interdire une telle couverture dans le privé.

L'idée n'est pourtant pas nouvelle, elle avait déjà été évoquée dans un rapport remis au gouvernement en… 2019. Lequel renvoyait notamment à des travaux réalisés par l'administration en 2017 pour simplifier le calcul des indemnités et faire quelques économies au passage. Lors du précédent quinquennat, l'exécutif voulait déjà contenir les dépenses d'arrêts de travail, mais il avait renoncé à changer les règles du jeu devant la levée de boucliers.

Le sujet est toujours aussi explosif politiquement. Une moindre indemnisation des arrêts de travail promettrait d'être impopulaire. Elle serait d'autant plus difficile à défendre que l'augmentation récente du coût des arrêts peut être due à de nombreux facteurs. Pour l'expliquer, l'Assurance Maladie avait notamment pointé du doigt la revalorisation des salaires sur fond d'inflation qui gonfle les indemnités, la mise en place d'indemnités pour les professions libérales ou encore la grippe saisonnière. ■

Le coût des arrêts maladie a augmenté régulièrement ces dernières années sur fond de vieillissement de la population active. Photo via AFP

Assurance-chômage : la réforme fait tousser l'aile gauche de la majorité

Comme lors de la loi immigration, plusieurs figures de l'aile gauche de la Macronie ont exprimé leurs réserves et leurs critiques à propos de la nouvelle réforme des règles d'indemnisation des chômeurs annoncée par Gabriel Attal.

Renaud Honoré

Après la loi immigration, la réforme de l'assurance-chômage ? Quatre mois après les débats houleux sur l'immigration, l'aile gauche du camp prési[...]doyer gouvernemental est loin de convaincre tous les membres de la majorité, et son aile gauche n'a pas hésité tout le week-end à faire entendre son désaccord. Dès vendredi, la députée de Paris Astrid Panosyan-Bouvet avait allumé les premiers feux sur X en expliquant que « *l'urgence n'est pas de réformer l'assurance-chômage, mais de rendre attractifs les métiers qui ne le sont pas […] et lever les freins centraux à l'emploi* ». « *Réduire la durée de l'indemnisation chômage des seniors serait injuste* », avait-elle ajouté.

« Etre plus protecteur »

Énergie, autoroutes, rachat d'actions... ces « rentes » que Gabriel Attal est tenté de taxer

Julie Ruiz Perez

Le chef du gouvernement épargnera les « Français qui travaillent ».

Comme Monsieur Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, il semblerait que le gouvernement finisse par augmenter les prélèvements sans le vouloir. À Bercy, pourtant, la ligne est toujours aussi claire. Ce mardi, Bruno Le Maire lui-même a pris la plume dans *Les Échos* pour répéter une énième fois : « *Nous n'augmenterons pas les impôts.* » Mais, dans le même souffle, il indique être « *disposé* » à « *durcir* » la contribution sur la rente des énergéticiens – aussi appelée Crim (contribution sur les rentes inframarginales).

Cette déclaration, qui n'est en rien une annonce, fait écho aux déclarations du premier ministre qui a déclaré qu'il souhaitait crée une « task force » parlementaire afin de dégager des propositions « *sur la taxation des rentes* », d'ici à fin juin. « *Les propositions pour durcir la Crim seront au cœur des réflexions* », indique un député de la majorité qui y prendra part. En effet, cette taxe n'a rapporté en 2023 « *que 300 millions d'euros, soit dix fois*

Mercredi après-midi à l'Assemblée nationale, Gabriel Attal a inauguré la nouvelle formule de « questions au premier ministre », en répondant seul pendant quarante-cinq minutes aux interpellations des députés. SEBASTIEN SORIANO/LE FIGARO

LA VOIX DU NORD

Vidéos

Communes | Lille et la métropole | Hauts-de-France | Environnement | Faits divers | France | International | Sports | Economie

Accueil > Actualités > France

Arrêt maladie : le gouvernement réfléchit à rallonger les jours de carence du privé, pour faire des économies

L'hypothèse d'allonger le délai de carence en cas d'arrêt maladie dans le privé, – ce temps qui précède le début de l'indemnisation de la Sécurité sociale – serait sur la table des restrictions budgétaires.

Conseils du mois

HAUD
MARGOT
FROID
FRANCE